



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 16 juin 2017

## IRRIGATION

**Des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre pour la préservation du milieu sur le bassin de la Charente Amont**

**Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur le bassin du Clain**

**Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur le bassin de la Dive du nord**

### Pour le bassin de la Charente :

Considérant l'évolution des débits des cours d'eau et le niveau des nappes aux stations et piézomètres, des mesures d'anticipation s'avèrent nécessaires pour la fin de gestion de printemps et à l'approche de la période estivale, et considérant la proposition de mesures préventives de gestion proposées par l'OUGC Cogest'Eau, la préfète a signé un arrêté le 15 juin 2017, portant **des mesures exceptionnelles des prélèvements d'eau à usage d'irrigation**, sur l'ensemble du bassin de la Charente Amont, **à compter du vendredi 16 juin 2017** à partir de 8h jusqu'au 30 septembre 2017 minuit.

### Pour le bassin de la Dive du nord :

Les niveaux piézométriques et de débits des seuils d'alerte renforcée d'été sont franchis aux indicateurs de Cuhon 2 et de Pouançay sur le bassin de la Dive du nord.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe destinés à l'irrigation agricole sont limités au **volume hebdomadaire réduit de 50 %, à compter du lundi 19 juin 2017** à partir de 8h.

### Pour le bassin du Clain :

Le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur de Poitiers sur la rivière le Clain.

Les prélèvements d'eau en rivière sur l'ensemble du bassin du Clain sont limités au volume hebdomadaire réduits 50 % à compter du lundi 19 juin 2017 à partir de 8h.

Le niveau piézométrique seuil d'alerte d'été est franchi à l'indicateur de la Cagnoche sur le bassin du Clain.

Les prélèvements d'eau en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont limités au **volume hebdomadaire réduit de 30 %, à compter du lundi 19 juin 2017** à partir de 8h.

### **Contact presse**

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09